



# RECAD

# Industrie

## LAQUE SYNTHÉTIQUE BRILLANTE 2709

### DESRIPTIF

Peinture finition alkyde à séchage rapide, brillante et présentant une bonne résistance à l'extérieur. Indiquée pour le vernissage des machines agricoles, châssis, engins de chantier, véhicules industriels, machines-outils.

### PRÉPARATION DU PRODUIT

Dilution :  
- 15 - 20 % avec diluant synthétique T19

### MÉTHODE D'APPLICATION

-Pistolet : Pistolet à godet, airless (sans air), airmix, bidon sous pression.  
-Au pinceau en diluant le produit avec diluant synthétique T19  
Épaisseur conseillée 40 - 50 microns secs

### SÉCHAGE

Hors poussière	15 - 20 minutes
Sec au toucher	3 - 4 heures
Sec en profondeur	18 heures

### RECOUVREMENT

Il est possible de revernir avec le même produit :  
-Après 24 heures

### STOCKAGE

Attention : le produit doit être stocké dans ses récipients originaux, à l'abri des sources de chaleur, à une température comprise entre + 5°C et + 35°C

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

		Unités de mesure
<b>Poids spécifique</b>	<b>0,985 - 1,106</b>	<b>kg/l</b>
<b>viscosité Ford 8/20°C</b>	<b>10 - 15''</b>	<b>s</b>
<b>Extrait sec en poids</b>	<b>45,5 - 52,8 %</b>	<b>kg/kg</b>
<b>Extrait sec en volume</b>	<b>35,9 - 38,7 %</b>	<b>l/kg</b>
<b>Extrait sec par volume</b>	<b>37,5 - 39,7 %</b>	<b>l/l</b>
<b>Brillance - Gloss 60°</b>	<b>90 - 100</b>	<b>//</b>
<b>Rendement théorique à 30 microns secs</b>	<b>11 - 12,9</b>	<b>m2/kg</b>

Garantie : les informations sont données de bonne foi dans l'état actuel de nos connaissances, sur la base d'essais techniques. La manipulation, la résistance des supports et la mise en œuvre de nos produits échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer que le produit convient parfaitement à l'usage auquel il le destine. Cette fiche ne constitue aucunement une garantie ni un engagement de notre part. Notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de dommages ou dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai de dix-huit mois après sa livraison, sauf indication de temps contraire et écrite (notamment date de péremption inscrite sur le produit).